



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : convocation du Conseil Municipal

Le 31 mars 2023,

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :

Judi 06 avril 2023 à 18h30
Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance précédente en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT
3. *Ressources Humaines* :
Création de postes au tableau des effectifs du personnel municipal :
 - a. 1 poste de Rédacteur territorial
 - b. 1 poste d'Adjoint technique
 - c. 1 poste d'Adjoint administratif
 - d. 4 postes pour accroissement temporaire d'activité d'Adjoints techniques contractuels
4. *Finances - délibérations budgétaires pour le Budget Principal & le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement* :
 - a. Adoption des comptes de gestion 2022
 - b. Adoption des Comptes Administratifs 2022
 - c. Affectation des Résultats
 - d. Adoption des taxes
 - e. Adoptions des Budgets Primitifs pour 2023

L'ensemble des documents comptables en question (Comptes de Gestion, Comptes Administratifs et Budgets Primitifs) est à votre entière disposition sur simple demande de communication)

.../...

5. Action sociale :

Attribution de la subvention annuelle au CCAS

6. Échanges et informations divers (Points non délibératifs)

Merci de me communiquer vos éventuelles sollicitations de sujets d'échange et / ou questionnements en amont de la séance dans des délais permettant leur préparation.

Vous trouverez joints à la présente :

- Le compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,
- Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel HUGOU